

TGIRT-EIBJ Lebel-sur-Quévillon UA 87-51 et 87-62

Procès-verbal de la **QUATORZIÈME RENCONTRE**

Tenue le 12 février 2019, à la salle 6 de l'Hôtel de Ville de Lebel-sur-Quévillon



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

APPROUVÉ LE : 19 JUIN 2019

Table de GIRT de Lebel-sur-Quévillon

Présences à la rencontre du 12 février 2019





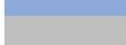
Délégués et substituts

Groupe d'utilisateurs	Délégué	Présence	Substitut	Présence
Chef de la communauté et/ou maire et/ou président	Alain Poirier	X		
BGA	Amélie Béchar			
	Francis Perreault		François Denis	X
	Denis Chiasson			
	Félix Guay			
Gestionnaire de réserve faunique				
Pouvoir				
Locataire à des fins agricoles	Lucienne Major			
Maître de trappe/Titulaire de permis de piégeage/Associations locales de trappeurs	Paul Dixon			
Environnement et Eau	Oumarou Daouda		Luc Bossé	X
Entreprises sylvicoles	Jean-Sébastien Roy			
Travailleurs forestiers (usine)	Serge Gauthier			
Travailleurs forestiers (forêt)				
Groupe de travail conjoint	Allan Saganash			
Développement économique local	Anik Racicot			
Produits forestiers non ligneux				
Véhicule hors route				
Villégiateurs				
Industrie minière exploitation	Frédéric Côté			
Industrie minière exploration	Steve Gaudreault			
Tourisme/récréation en forêt/culture				
Chasseurs/pêcheurs/observateurs faunique				
Énergie/biomasse				
Groupes jeunesse				
Groupes de femmes				
Groupes aînés				

Observateurs, invités

Organisme	Observateur, invité	Présence
GREIBJ	Martin Fillion (animateur)	X
	Johanne Morasse	X
MFFP-Forêt	Éric Labelle	X
MFFP-Faune	Julien second	
Gouvernement de la Nation Crie	Stéphane Ouellet	X
Administration régionale Baie-James		
MFFP - Invitée (point 8.)	Virginie Cayer	X
MFFP - Invité (point 6.)	Sébastien Leduc	X

Confirmation de présence ou d'absence

Présence	
Présence par téléphone	
Absence	

TGIRT-EIBJ LABEL-SUR-QUÉVILLON QUATORZIÈME RENCONTRE

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
1. Ouverture de la rencontre, tour de table	La rencontre débute à 12 h 15. L'animateur demande un tour de table.	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour demeure ouvert. Il est demandé d'ajouter deux points au point divers : 11. b) Réseau de surveillance des cours d'eau 11. c) Suivi du lac Turgeon	Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyé par M. Luc Bossé, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts demandés.
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 13 novembre 2018	L'animateur profite de ce point pour vérifier la possibilité d'adopter certains procès-verbaux antérieurs. Concernant le procès-verbal du 13 février 2018, M. Alain Poirier propose son adoption. L'animateur sollicitera un appuieur par courriel. L'observateur du MFFP demande si des modifications demandées à ce procès-verbal lors de la rencontre du 8 mai 2018 ont été apportées. L'animateur confirme. Relativement à la rencontre du 8 mai 2018, un compte-rendu a été rédigé, mais ne peut être adopté. Le procès-verbal de la rencontre du 10 juillet 2018 avait été adopté par courriels. Les participants prennent quelques instants pour relire le procès-verbal de la rencontre du 13 novembre 2018. Une attention particulière est portée aux éléments de suivi.	M. Alain Poirier propose l'adoption du procès-verbal de la rencontre du 13 février 2018. L'animateur sollicitera les autres délégués présents à cette rencontre pour appuyer M. Poirier. Sur proposition de M. François Denis, dûment appuyé par M. Luc Bossé, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal tel que proposé.
4. Correspondance	La table de GIRT a reçu deux correspondances relatives à des projets d'exploration réalisés par la Minière Osisko, à proximité de Label-sur-Quévillon et sur le territoire de la table de GIRT. L'animateur soulève une problématique de coordination entre le moment où la correspondance est reçue à la table de GIRT et celui où les travaux sont réalisés. Il arrive parfois qu'au moment où la table de GIRT reçoit une correspondance pour des travaux d'exploration à venir, ces travaux soient déjà terminés. Les membres discutent de pistes de solutions pour rendre l'information disponible plus rapidement, voir en temps réel. Un délégué suggère de regarder avec la	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	responsable de la géomatique chez Osisko. Il est également suggéré de mettre à jour les sièges de délégués pour les groupes d'exploration et d'exploitation minière.	
5. Enjeux	Ce point est abordé après le point 7.	
a) Retrait de la grille de certains enjeux <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'eau • Harmonisation de certains usages 	<p>L'animateur aborde ce point avec l'enjeu de l'encadrement visuel. Il mentionne que cet enjeu a pu être soulevé par la SÉPAQ dont le territoire de gestion débordait quelque peu sur le territoire de la table de GIRT. Depuis que Nibiischii a succédé à la SÉPAQ, il n'y a plus de représentant du groupe des réserves fauniques à la table de GIRT. L'enjeu est donc tombé orphelin. L'animateur demande aux délégués s'ils souhaitent le maintenir ou le retirer de la grille. Les délégués demandent de le retirer.</p> <p>La qualité de l'eau et des habitats aquatiques est une préoccupation, mais est formulée de façon trop large. D'ailleurs, les représentants du MFFP se demandent encore s'il y a une réelle problématique au fondement de cet enjeu, à savoir par exemple si le RADF permet une protection adéquate et si les modalités sont respectées. Un membre souligne que cet enjeu est déjà pris en compte dans les PAFI-T, il ne voit pas l'intérêt de le maintenir dans la grille. Les délégués s'entendent pour retirer cet enjeu également.</p> <p>Certains enjeux tels que le maintien des populations d'originaux ont été soulevés par le représentant du groupe de travail conjoint, il y a lieu de les maintenir. L'observateur du GNC fait un suivi des travaux en cours relativement à ces enjeux et les étapes à venir. Les travaux auraient bien progressé dernièrement et on peut s'attendre qu'il y ait une présentation prochainement aux tables de GIRT. L'animateur profite de discussions ponctuelles sur le comité provincial sur le rétablissement du caribou forestier pour demander si l'enjeu du caribou forestier est pertinent pour la table de GIRT. Un délégué mentionne que notre gestion des voies d'accès sur le territoire de la table de GIRT pourrait impacter la condition de l'habitat du caribou forestier sur d'autres territoires. Pour cette raison, il aurait donc tendance à maintenir l'enjeu. Toutefois, l'animateur mentionne que l'enjeu pourrait être précisé.</p>	Les enjeux sur l'encadrement visuel et sur la qualité de l'eau seront retirés de la grille des enjeux. L'enjeu sur le caribou forestier sera maintenu dans la grille, avec un code de couleur indiquant qu'il devra être précisé.

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>En somme, l'animateur propose de retirer les deux enjeux abordés précédemment et de maintenir l'enjeu sur le caribou forestier avec un code de couleur indiquant que cet enjeu devra être précisé. Les délégués sont d'accord avec cette proposition. Parmi les autres enjeux, l'animateur demande si des éléments peuvent être élaborés et précisés davantage. Un délégué suggère de procéder à la mise à jour de la grille dans un premier temps. On peut s'attendre que la gestion du réseau routier fasse l'objet de développements d'ici la prochaine rencontre, notamment du côté du MFFP.</p>	
<p>6. Comité technique sur la gestion des accès en terre de catégorie II (Sébastien Leduc)</p>	<p>Ce point est abordé juste après le point 4.</p> <p>M. Sébastien Leduc donne une présentation pour ce point, en remplacement de M^{me} Sonia Légaré. D'entrée de jeu, M. Leduc rappelle quelques distinctions entre les terres de catégorie II et celles de catégorie III. Il mentionne l'existence d'une table de GIRT sur les terres de catégorie II et un mandat entrepris à cette table, qui concerne la gestion des accès.</p> <p>Dans le cadre du mandat concernant la gestion du réseau routier sur les terres de catégorie II, il y a un enjeu d'accès au territoire, comme aux tables de GIRT sur les terres de catégorie III. Cet enjeu se décline en deux objectifs qui sont de limiter l'expansion du réseau routier et réduire la redondance des accès. Relativement au premier objectif, il y a une préoccupation de réduire la pression sur l'environnement et sur la faune. Le réseau routier a tendance à s'élargir et il y a une difficulté à limiter cette expansion, compte tenu des implications liées au régime de la coupe en mosaïque, des besoins à venir en matière d'aménagement forestier et de la présence de nombreux utilisateurs du territoire. Néanmoins, les membres du comité technique ont entrepris de vérifier les attentes et les besoins des maîtres de trappe en regard du maintien ou de la fermeture de certains chemins.</p> <p>À ce jour, 4 aires de trappes ont été sélectionnées dans le cadre d'un projet pilote visant à sonder les attentes et les besoins des maîtres de trappe. Ces aires de trappe se trouvent en terres de catégorie II et ont été sélectionnées de manière à représenter les différentes communautés cibles et les éléments de contexte</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>soulevés plus haut, dans leur diversité. En vue de préparer les rencontres avec les maîtres de trappe, les membres du comité ont établi une carte des chemins et demandé aux planificateurs les implications opérationnelles liées à leur fermeture, s'il y avait besoin de le faire.</p> <p>M. Leduc expose les travaux réalisés à ce jour. Il précise que ce travail ne constitue pas une consultation, mais a pour but uniquement de connaître les attentes et les besoins des maîtres de trappe en regard des accès. Au terme de l'exercice, les membres du comité technique ont réalisé que l'échantillon retenu est très restreint. Également, il est apparu difficile pour les aménagistes de sélectionner des cibles de fermeture à court terme, notamment en raison des blocs orphelins. Et lors des consultations des maîtres de trappe, ces derniers n'ont exprimé aucune demande de fermeture de chemins forestiers. Contre toutes attentes, ils ont plutôt demandé que certains accès soient remis en état. Un délégué demande si la planification forestière est prise en compte dans les demandes faites par les trappeurs pour garder les chemins ouverts, ou s'il est seulement question de maintenir un accès aux aires de trappe. M. Leduc mentionne que tous ces éléments sont pris en compte dans le cadre de telles demandes comme dans celui du projet pilote dont il est question ici. Le délégué précise sa question à savoir comment justifier la réouverture d'un chemin qui ne donnerait accès à aucune récolte. M. Leduc explique que la planification forestière par exemple, pourrait être adaptée de manière à répondre à la demande d'un maître de trappe soumise dans le cadre d'une négociation ou d'un exercice d'harmonisation. L'observateur du GNC précise l'objectif du projet pilote et mentionne qu'il ne devrait pas y avoir beaucoup de fermetures de chemins. Et avant de fermer un chemin, le processus de consultation de tous les utilisateurs sera respecté intégralement. Un autre délégué demande si la perception initiale des membres du comité technique provenait de la communauté en général et les attentes des utilisateurs directs, ceux qui ont les pieds directement sur les chemins ne seraient pas quelque peu en contradiction avec les attentes de la communauté en général. M. Leduc dit avoir observé</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>une diversité des attentes chez les maîtres de trappe, pour en avoir consulté plusieurs au cours des dernières années. Il s'attend que la poursuite du projet pilote pour rejoindre un plus grand nombre de maîtres de trappe pourrait révéler cette diversité des attentes qu'il a déjà observée dans le passé. D'ailleurs, les membres du comité avancent une hypothèse qui va dans le sens des observations de M. Leduc, si le sondage couvrirait un plus grand nombre de maîtres de trappe et en terres de catégorie III. Les membres du comité ont émis certaines recommandations qui concernent les terres de catégorie II, mais souhaitent que ces dernières trouvent écho sur les terres de catégorie III. M. Leduc expose donc la démarche qui pourrait être entreprise sur les terres de catégorie III. Cette avenue respecterait une recommandation du Conseil Cris-Québec sur la foresterie, à savoir de prendre en compte les besoins des utilisateurs en amont de la démarche amorcée. À cette étape, M. Leduc souhaite obtenir l'avis des membres de la table de GIRT à savoir s'ils sont à l'aise que les membres du comité technique en terres de catégorie II poursuivent le projet pilote sur les terres de catégorie III. Le MFFP doit tenir compte de tout l'éventail des avenues visant à fermer un chemin, allant de la fermeture temporaire avec une simple barrière à l'entrée à la fermeture permanente avec remise en production.</p> <p>M. Leduc aborde l'objectif no 2 dans le cadre du mandat du comité technique sur l'accès au territoire. La redondance du réseau routier peut s'exprimer notamment par des boucles dont la nécessité peut être discutable. On analyse également d'autres avenues, dont l'utilisation d'anciens corridors plutôt que la construction de nouveaux chemins. Il y aurait lieu également d'éviter les entrées multiples et les chemins en parallèle. Une analyse en ce sens a été réalisée sur les PAFI-O par M. Stephan Ouellet du GNC. Ces analyses ont démontré que la situation n'est pas dramatique, mais que certaines améliorations peuvent être apportées à certains endroits. Un suivi pourra être fait dans le cadre des rapports d'intervention. Il est également suggéré d'inscrire certains principes dans les PAFI-T associés à de saines pratiques.</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>Une question est posée à savoir si le type de fermeture naturelle ou artificielle des chemins en fonction de la régénération peut avoir un impact différent sur la faune, à commencer par le caribou forestier. M. Leduc mentionne que cet aspect est effectivement analysé par M^{me} Légaré. Selon elle, entre autres, un ancien chemin même refermé demeure un corridor de prédation. M. Leduc conclut en mentionnant brièvement les étapes à venir. Le projet pilote est censé se poursuivre vers le mois d'avril et un retour du comité technique avec ses conclusions devrait avoir lieu vers l'automne.</p>	
<p>7. Gestion des chemins en terres de catégorie III (Éric Labelle)</p>	<p>Ce point est abordé juste après le point 8.</p> <p>M. Éric Labelle amorce sa présentation en expliquant le contexte dans lequel s'inscrit la démarche entreprise par M^{me} Sonia Légaré concernant le caribou forestier. La présentation a été préparée par M^{me} Légaré, donc il se peut que M. Labelle n'ait pas toutes les réponses aux questions en cours de présentation. Au besoin, il assurera un suivi auprès de M^{me} Légaré et l'animateur. Une présentation est affichée à l'écran.</p> <p>M. Labelle introduit sa présentation en mentionnant que la gestion des voies d'accès en lien avec le caribou forestier est un enjeu majeur. On sait par exemple que les anciens chemins constituent des corridors de prédation. Cette présentation a été réalisée en vue de mieux illustrer l'objectif du comité technique pour le plan de gestion des chemins, on sait qu'à ce jour, une carte des chemins considérés prioritaires a été établie pour l'ensemble du territoire, cela constitue une première étape. Par contre, un plan de gestion des chemins doit aller plus loin. L'objectif de cette présentation est donc de démontrer cela en vue des travaux à venir du comité technique.</p> <p>L'objectif d'un plan de gestion des chemins est de prendre en compte les préoccupations des utilisateurs aux tables de GIRT. Il s'agit également d'un élément clé pour la diminution des impacts environnementaux associés à l'aménagement forestier. M. Labelle donne un exemple pour illustrer son propos. Il y a déjà plusieurs années qu'on parle de réaliser un plan de gestion des chemins dans la région et les travaux en ce sens ont très peu évolué, sinon depuis les derniers mois. On en est encore à une étape préliminaire. Ceci peut s'expliquer par l'envergure du territoire et la</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>complexité du travail à réaliser, compte tenu de ressources limitées. D'ailleurs, compte tenu de ressources budgétaires très restreintes pour assurer un entretien des chemins, on doit envisager cet aspect sous l'angle du principe de l'utilisateur-payeur, ce qui complexifie l'exercice. Le plan repose sur deux fondements que sont les valeurs communes des utilisateurs et une compréhension partagée des enjeux régionaux, notamment concernant le caribou forestier. La solution proposée est une mise en priorité des enjeux qui est en cours au MFFP, puis l'adhésion des partenaires. La première étape consiste à identifier les enjeux et les valeurs, puis établir un réseau de base, ce qui a déjà été fait et dont une carte est disponible sur le site du GREIBJ. Par la suite, on détermine les valeurs sur le territoire. Le caribou forestier par exemple est un enjeu sur certaines portions du territoire, mais pas ici. À certains endroits par exemple, ça peut être la récolte forestière, la chasse ou la pêche. On doit donc amasser les préoccupations reliées au réseau de base, puis identifier les zones en fonction des valeurs et des vocations du territoire, puis établir des objectifs d'aménagement pour chacune des zones. Si le plan de gestion des voies d'accès aboutit à des actions visant l'ouverture ou la fermeture de certains accès, dans tous les cas, cela passera par tout le processus de consultation déjà en force.</p> <p>Le besoin du MFFP repose sur la mise en œuvre d'un plan de restauration pour le caribou forestier. Aussi, le MFFP consulte les tables de GIRT pour savoir quels sont les besoins des utilisateurs quant à un plan de gestion des voies d'accès. Cela devrait s'ajouter aux éléments d'enjeux déjà pris en compte dans la démarche, notamment un enjeu de sécurité publique. M. Labelle mentionne les autres valeurs déjà identifiées. L'animateur demande des précisions à savoir qui fera le plan de gestion des chemins. Est-ce le MFFP? Est-ce les tables de GIRT? En réponse, M. Labelle mentionne que le MFFP entreprendra la démarche et soumettra éventuellement un plan de gestion des chemins. Toutefois, si le comité technique sur les tables de GIRT élabore quelque chose, le MFFP pourra le prendre en compte. Les intervenants du MFFP ont un besoin de rétablir l'habitat du caribou forestier,</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>mais cela doit se faire en harmonie avec l'ensemble des valeurs et des besoins des utilisateurs du territoire forestier. Pour M. Labelle, l'idéal serait de s'asseoir ensemble dès le départ. Mais la question à savoir qui fera le plan de gestion des chemins reste à préciser. M. Labelle fera le suivi avec M^{me} Légaré et M. Leduc afin de préciser la question. Entre temps, l'animateur souligne le manque de coordination entre le MFFP et les tables de GIRT, dont certaines ont déjà demandé un arrimage entre les différents comités de travail et le premier signal qu'on reçoit aujourd'hui est cette présentation sur un plan de gestion des chemins. Il rappelle donc que dans un premier temps, il faudra établir un arrimage comme déjà demandé. Un délégué demande s'il y a une échéance pour exprimer des valeurs et des enjeux. M. Labelle explique que l'échéance correspond à celui des PAFI-T. L'animateur explique le fonctionnement de la carte interactive sur les chemins multi-usages et invite les membres à y demander des modifications s'il y a lieu.</p>	
<p>8. Aire d'intensification de la production ligneuse (AIPL) (Virginie Cayer)</p>	<p>Ce point est abordé juste après le point 6.</p> <p>M^{me} Virginie Cayer donne sa présentation à distance, par conférence téléphonique. Une présentation PowerPoint est affichée à l'écran. Elle indique rapidement le contenu de sa présentation et en mentionne l'objectif qui est de bien comprendre les gradients d'intensité sylvicoles et la notion d'aire d'intensification de la production ligneuse (AIPL). Le MFFP souhaite également recueillir les préoccupations et les commentaires des membres de la table de GIRT s'il y a lieu.</p> <p>La classification des stratégies d'intervention sylvicole ou la désignation d'AIPL repose essentiellement sur trois critères que sont la productivité, la dynamique forestière et les contraintes à l'aménagement. L'intensité sylvicole peut s'exprimer selon trois gradients à savoir les gradients intensifs, de base et extensifs. La présentatrice donne une brève explication de chacun des trois gradients et leurs contextes d'application. Au moyen d'illustrations, elle expose les scénarios d'aménagement prévus pour chacun des trois gradients. Un délégué demande si le gradient extensif correspond à ce qui se fait déjà ou ce qui se faisait dans le passé. En réponse, M^{me} Cayer mentionne</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>que parmi les superficies récoltées, 25 % à 40 % sont reboisées. On pourrait établir une moyenne à 33 % selon les UA. L'autre portion au-delà du 33 % fera l'objet d'une sylviculture extensive, on n'y fera pas de reboisement. Le délégué précise sa préoccupation concernant les problèmes de régénération à moyen et à long terme pour les sites peu productifs qui pourraient avoir lieu où aucun reboisement ne sera fait. Est-ce qu'un impact sur la possibilité forestière pourrait en résulter? M^{me} Cayer mentionne qu'il y a une distinction entre le niveau stratégique et le niveau opérationnel. Aujourd'hui, on explique une vision stratégique, mais d'un point de vue opérationnel, si les sites ne se régènèrent pas d'eux-mêmes, ils seront reboisés. L'observateur du MFFP apporte également une précision à savoir que la portion non reboisée fait déjà tout de même l'objet d'un suivi après un an, 2 ans, 5 ans et 10 ans. Lors de ces suivis, s'il est constaté que la régénération en essences désirée a de la difficulté à s'installer et qu'il s'installe une régénération non désirée, des interventions vont être réalisées. M^{me} Cayer précise que l'objet de cette présentation est surtout d'expliquer comment sont ciblées les AIPL proposées. Elle énonce brièvement comment se dérouleront les étapes à venir de consultation sur les AIPL. Ceci s'inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale de production de bois qui elle aussi fait l'objet de consultations.</p> <p>M^{me} Cayer explique où les AIPL sont susceptibles de se retrouver, compte tenu de la végétation dominante, des conditions d'accessibilité et des usages actuels du territoire. La proximité des usines et de la main-d'œuvre, l'état du réseau routier et les investissements sylvicoles consentis à ce jour font partie des critères de priorisation des AIPL. À la suite de la désignation d'AIPL, il est prévu notamment d'effectuer du reboisement au moyen de plants améliorés et avec une densité de 2 000 plants/ha. On prévoit aussi y effectuer des éclaircies précommerciales. On y prévoit également des suivis plus fréquents pour s'assurer qu'on atteint les objectifs sylvicoles.</p> <p>Une carte interactive sera disponible sous peu, permettant aux membres des tables de GIRT d'émettre leurs préoccupations et commentaires de façon</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>géoréférencée. L'animateur utilise la carte interactive dans le cadre des consultations sur les PAFI-O pour expliquer comment devrait fonctionner la carte interactive des AIPL. M^{me} Cayer exprime dans quelles proportions on retrouve les différents gradients pour le territoire de la table de GIRT. Cela est très utile dans le cadre de la planification stratégique. L'UA 087-51 est ressortie comme celle ayant le plus fort potentiel d'AIPL, avec 20 % du territoire. Pour l'UA 087-62, la superficie potentielle tombe à 6 %. Il y a vraiment une concentration de sites riches et fertiles dans l'UA 087-51, surtout dans le sud de l'UA. M^{me} Cayer rendra les cartes disponibles pour la rencontre d'information prévue ce soir, dans le cadre des consultations publiques sur les PAFI-O. L'observatrice du GREIBJ demande si la stratégie relative aux AIPL permettra d'obtenir des budgets plus élevés pour faire de la sylviculture ou s'il en résultera simplement une réaffectation budgétaire. M^{me} Cayer mentionne qu'il n'y aura pas de budgets additionnels, mais qu'en aucun temps, on n'abandonnera les sites mal régénérés. Certains membres comprennent donc qu'il s'agit d'un outil de priorisation.</p> <p>M^{me} Cayer invite les membres de la table de GIRT à faire part de leurs commentaires et préoccupations à l'animateur, surtout si des AIPL ont été désignées à des endroits où des projets sont prévus ou en cours de réalisation, surtout en cas d'incompatibilité. Elle mentionne également que les AIPL désignées seront éventuellement inscrites dans les PAFI-O. Les gens auront alors le loisir d'émettre leurs commentaires même après cette consultation sur les AIPL proposées.</p>	
<p>9. Suivi de la modification du PAFI-T 2018-2023 (Éric Labelle)</p>	<p>Ce point est abordé après le point 5.</p> <p>M. Labelle rappelle les dernières étapes dans l'agenda des consultations des tables de GIRT sur les PAFI-T. Il y a eu une préconsultation des tables de GIRT qui a pris fin le 30 novembre 2018, puis un délai supplémentaire leur a été accordé jusqu'à la fin décembre. Un seul commentaire a été reçu de la table de GIRT de Waskaganish. L'animateur mentionne que la consultation de la table de GIRT est terminée, mais que les membres ont encore le loisir de revenir dans le cadre des consultations publiques. Les documents sont disponibles dans la section « membre ». Il explique</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	brièvement certains éléments qu'on y retrouve, notamment les fiches de VOIC.	
10. Consultation publique sur les PAFI-O (Éric Labelle)	Les consultations publiques sur les PAFI-O se déroulent du 28 janvier au 22 février 2019. Une rencontre d'information aura lieu en soirée à l'hôtel de ville, à compter de 19 h. M. Labelle explique sur quoi précisément portent les consultations. Il propose de regarder les cartes ou autrement, elles seront disponibles lors de la rencontre d'information. La carte est affichée à l'écran et M. Labelle décrit dans les grandes lignes, les travaux qui font l'objet de la consultation publique.	
11. Divers		
a) Consultation sur le projet de renforcement du réseau de transport à 315 kV de l'Abitibi-Témiscamingue	M. Richard Simard, responsable des relations avec le milieu chez Hydro-Québec, tient à informer la table de GIRT qu'il y aura une consultation publique sur le projet de renforcement du réseau de transport à 315 kV de l'Abitibi-Témiscamingue, le 26 février 2019 à 19 h à la salle no 6 de l'Hôtel de Ville de Lebel-sur-Quévillon. La construction de la nouvelle ligne passera sur le territoire de la table de GIRT. Un délégué mentionne que la nouvelle ligne suivra une ligne existante. Il n'y aura donc pas de nouveau corridor et pas d'impact sur notre territoire. À la suite de la consultation, un délégué demande que M. Simard présente un résumé des résultats de la consultation à la table de GIRT. L'animateur transmettra la demande à M. Simard.	Demander à M. Simard de présenter un résumé résultant de la consultation à la table de GIRT, lors de la rencontre de juin.
b) Réseau de surveillance des cours d'eau	Le délégué du groupe environnement et eau fait part aux autres membres de l'existence d'un programme de surveillance des cours d'eau. Ce programme permet de faire un suivi périodique de la qualité de l'eau sur le territoire couvert par l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie. Toutefois, l'organisme compte sur des bénévoles pour recueillir des échantillons à différents endroits sur le vaste territoire. Ce qui est long n'est pas de recueillir l'échantillon, mais de se rendre à l'endroit où il doit être recueilli. On compte donc sur la participation de bénévoles qui demeurent tout près des différents points de suivi ou qui ont l'occasion de s'y rendre dans le cadre d'activités récréatives ou autres. Sur le territoire de la table de GIRT, une personne s'était portée volontaire il y a quelques années, mais a	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>déménagé dans une autre région depuis. L'OBV sollicite donc l'implication d'un autre bénévole pour recueillir des échantillons d'eau sur le lac Quévillon. Un délégué propose de faire cheminer cette demande auprès du conseil municipal de Lebel-sur-Quévillon.</p>	
<p>c) Suivi du lac Turgeon</p>	<p>Le délégué du groupe environnement et eau fait part aux autres membres d'une préoccupation soulevée par le directeur de l'OBV Abitibi-Jamésie concernant le lac Turgeon, à la suite des études qui ont révélé des taux de contaminants anormalement élevés dans la chair du poisson. Un délégué mentionne que le conseil du GREIBJ a été saisi de cette problématique. Il s'agit d'un enjeu de santé publique et le conseil demande au Ministère de la Santé et des Services sociaux de prendre les actions qui s'imposent. L'animateur mentionne que l'étude en question a été rendue publique en 2012. Or, une question demeure à savoir si la contamination est d'origine naturelle ou anthropique. Certains commencent à soupçonner des sites d'anciennes scieries où des quantités importantes de copeaux ont été enterrées. L'étude dont il est question ici a été réalisée par la firme Biofilia, sous la direction de la CRRNTBJ. L'étude sur la qualité de l'eau du lac Turgeon est toujours disponible en ligne. D'autres études sur la qualité de l'eau ont été réalisées à d'autres endroits sur le territoire, mais possiblement avec des indicateurs différents. L'observatrice qui était directrice de la CRRNTBJ à l'époque apporte des informations complémentaires sur ces études. Le besoin de faire un suivi périodique des taux de contaminants dans la chair du poisson de certains lacs demeure, mais les ressources financières dont disposait la CRRNTBJ il y a quelques années ne sont plus disponibles. Pour un délégué, le besoin reste présent. Il propose d'apporter le point au conseil du GREIBJ et demander un suivi. À sa demande, l'observatrice du GREIBJ précise les besoins de suivi qui avaient été ciblés à différents endroits sur le territoire d'EIBJ. À la lumière de ces précisions, les membres réalisent qu'il s'agit d'un enjeu régional. Un délégué demande à ce que le conseil du GREIBJ soit saisi de l'ampleur régionale de cet enjeu et que le projet de résolution soit préparé pour demander au ministère de la Santé et des Services sociaux d'assurer un suivi. L'animateur propose d'y aller avec le</p>	<p>Rédiger un projet de résolution à adresser au conseil du GREIBJ pour que cette dernière demande aux instances ministérielles concernées, un suivi des taux de contamination dans la chair du poisson. Transmettre le projet de résolution aux membres de la table de GIRT pour validation.</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>même genre de résolution que celles prises à la table de GIRT de Villebois et de Valcanton. Il rappelle les trois besoins exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer la population; • Faire un suivi périodique des taux de contamination dans les différents lacs où une contamination anormalement élevée a été observée; • Poursuivre les études initiales de manière à établir quelles sont les sources de contamination. <p>Le délégué du groupe « Environnement et eau » propose de regarder du côté de l'OBV Abitibi-Jamésie ce qui pourrait être fait. Pour un délégué, à ce stade-ci, l'objectif général est de demander aux instances ministérielles dans ce dossier qu'un suivi soit fait. À ce titre, les délégués proposent de transmettre une correspondance au GREIBJ pour qu'il demande aux instances ministérielles concernées d'assurer un suivi. Les autres membres de la table expriment leur accord en ce sens. Il est précisé de préparer un projet de résolution en ce sens, demandant à la « Santé publique » de refaire les tests. L'observatrice du GREIBJ avait reçu une correspondance du MDDELCC il y a quelques années, elle la transmettra à l'animateur pour le suivi. Les membres précisent que c'est le MDDELCC qui prélève les échantillons dans la chair du poisson. C'est donc à ce ministère que la demande doit être transmise. L'animateur rédigera un projet de résolution et le transmettra aux membres de la table de GIRT pour validation.</p>	
12. Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 15 h 20. La prochaine rencontre aura lieu le 17 juin 2019 à 12 h.	Sur proposition de M. Luc Bossé, dûment appuyé par M. Alain Poirier, il est unanimement convenu de lever la rencontre.

ACRONYMES

AIPL	Aire d'intensification de la production ligneuse
CRRNTBJ	Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Baie-James
EIBJ	Eeyou Istchee Baie-James
GIRT	Gestion intégrée des ressources et du territoire
GNC	Gouvernement de la nation crie
GREIBJ	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
OBV	Organisme de bassin versant
PAFI-O	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFI-T	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
RADF	Règlement sur l'aménagement durable des forêts
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
UA	Unité d'aménagement
VOIC	Valeur, Objectif, Indicateur, Cible